

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr
Site internet : www.la-falaise.fr
Secrétariat ouvert les lundis, mardis et vendredis
de 16h00 à 18h30

FLASH n° 19

18 octobre 2016



Attention :

La mairie sera exceptionnellement fermée le :
lundi 31 octobre 2016.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Coupures de courant le 31 octobre 2016

Enedis (ex-ERDF) nous informe de travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de sa clientèle et qu'à cet effet, des coupures de courant sont prévues :

lundi 31 octobre 2016 entre 9h et 16h.

Au cas où vous resteriez sans courant après la période indiquée, vous pourrez joindre le service dépannage Enedis au 09 726 750 78 (appel non surtaxé).



Cartes Nationales d'Identité



Dans le cadre du plan « préfectures nouvelle génération », la préfecture des Yvelines a été désignée comme pilote, dès le mois de novembre 2016, pour tester le nouveau dispositif de modernisation du processus de délivrances des cartes nationales d'identité.

En l'occurrence, la commune de La Falaise sera donc dessaisie de ce service à la population, à notre grand regret, dès le 8 novembre prochain.

Ainsi, les demandes de cartes nationales d'identité, comme pour les passeports, seront reçues, quel que soit le domicile du demandeur, dans les communes dotées de station biométrique suivantes :

Aubergenville (sur rendez-vous au 01 30 90 45 49), Beynes, Bonnières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Elancourt, Houdan, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Le Pecq, Les Mureaux, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Montfort-l'Amaury, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay.

La commune vous aide :



RAPPEL

Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2015/2016

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 septembre 2015, a décidé à l'unanimité d'octroyer une aide financière :

- de 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2015/2016, hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Pour faire la demande de versement, venir en mairie avec une pièce d'identité, la ou les factures correspondantes et un RIB pour le virement bancaire avant le 30 novembre 2016.

Lors de sa séance du 20 septembre écoulé, le Conseil municipal a décidé de renouveler cette participation pour l'année scolaire 2016/2017 selon les mêmes modalités : penser à conserver vos factures pour nous les présenter à partir du 1^{er} septembre 2017.

Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2016/2017

Lors de sa séance du 20 septembre écoulé, le Conseil municipal a décidé de renouveler sa participation aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants pour l'année scolaire 2016/2017 d'un montant maintenu à 30 €.

Pour faire la demande de versement, venir en mairie avant le 30 novembre 2016 avec la carte de transport, une pièce d'identité, un certificat de scolarité et un RIB pour le virement bancaire.



Recensement militaire

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans (idéalement au cours du mois du 16^{ème} anniversaire) c'est-à-dire les garçons et filles de 16 à 25 ans ainsi que les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans.

Si l'intéressé(e) est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, celles-ci peuvent être accomplies par son représentant légal (père, mère, tuteur), jusqu'au jour du 18^{ème} anniversaire du demandeur. Il devra toutefois se présenter en mairie pour signer son attestation.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport français)
- le livret de famille
- la pièce d'identité du parent qui se présente le cas échéant.



Aménagement sécuritaire rue de l'Elizée

Suite à l'expérimentation durant plusieurs semaines de 2 chicanes et conformément aux avis reçus en mairies de La Falaise et de Nézel, cette solution n'est finalement pas retenue. Une nouvelle concertation est en cours pour l'aménagement de 2 dos d'âne.

A noter qu'il est regrettable de devoir engager des travaux alors que la circulation est limitée à 30 km/h sur tout le territoire communal et que 3 STOP successifs, s'ils étaient respectés, devraient suffire à garantir la sécurité de tous dans cette rue.



Collecte des déchets

Suite à des constats de débordements, voici quelques précisions utiles :



- Le Règlement Sanitaire Départemental prévoit en son article 80 que la « *présentation des déchets des ménages en vue de leur enlèvement par le service de collecte [...] ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique* ». Conformément à l'article R541-76 du Code de l'Environnement, le non respect de cette réglementation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe.

La présence intempestive des bacs et poubelles – outre la pollution visuelle – génère un obstacle au cheminement des piétons en général et, a fortiori des personnes à mobilité réduite ou des poussettes, et les mettent en danger en les rapprochant inutilement de la circulation automobile. De plus, cette situation est susceptible de générer une saleté quotidienne que l'on ne peut accepter.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que vos réceptacles soient sortis au plus tôt la veille au soir du jour de la collecte concernée et rentrés dès que possible une fois vidés. Si le lendemain de la collecte, des poubelles étaient encore sorties, elles seront amenées en mairie où vous devrez venir les récupérer.

- Pour les commandes, réparations ou remplacement de bacs, il convient de contacter la SOTREMA au 0800 40 36 40 (numéro vert). La livraison (et reprise des bas détériorés) aura lieu à votre domicile.
- N'oubliez pas : vous pouvez désormais jeter les boîtes de conserve, cannettes, aérosols et bouteilles en métal dans leur bac ou conteneur réservé aux emballages recyclables.
- Le calendrier des collectes 2017 vous sera distribué courant décembre 2016 avec un prochain flash.

Colis de Noël 2016 des Sages

Comme l'année passée, le Conseil municipal de La Falaise a décidé d'offrir le traditionnel colis de Noël aux Falaisiens de plus de 65 ans **sur inscription**. Les modalités de retrait vous seront délivrées ultérieurement.



COUPON-INSCRIPTION (INDIVIDUEL OU COUPLE) COLIS DE NOËL DES SAGES

À retourner en mairie avant le 10 novembre 2016 (boîte aux lettres)

NOM et prénom(s)

Date(s) de naissance

Adresse

Téléphone Courriel

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus : mairie.lafalaise@wanadoo.fr

Manifestations de Noël 2016

Les plus jeunes seront de nouveau à l'honneur en cette fin d'année 2016 :



- La cérémonie « 1 enfant/1 arbre » est prévue le samedi 10 décembre 2016 à 11h00 dans le parc Aigue Flore pour les nouveau-nés de 2016. Vous êtes cordialement invités à cette cérémonie.
- Le traditionnel **Arbre de Noël** pour les Falaisiens de 0 à 10 ans aura lieu, cette année, le samedi 10 décembre 2016 à la salle Aigue Flore. Rendez-vous à 17h00 pour le goûter suivi d'un spectacle organisé dans le cadre des Temps d'Activités périscolaires et de la remise des cadeaux.
- Le **Repas de Noël** de la cantine scolaire : comme chaque année, le repas sera offert à tous les enfants scolarisés à La Falaise à la salle Aigue Flore. Nous vous informerons de la date dans un prochain flash up par le biais de l'école.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux ces manifestations et, surtout, que le Père Noël n'oublie personne, nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous pour les enfants qui ne sont pas (encore) scolarisés à l'école de la Falaise.



COUPON-INSCRIPTION 1 enfant/1 arbre - Noël des enfants

À retourner en mairie avant le 10 novembre 2016 (boîte aux lettres)

NOM et prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

NOM et prénom des parents

Adresse

Téléphone Courriel

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus : mairie.lafalaise@wanadoo.fr

Noël 2016...



Nous tenions à vous informer que suite aux vols de ces dernières années, il a été décidé de n'installer des décorations de Noël qu'à l'entrée du parc Aigue Flore, ceux-ci y étant visibles mais inaccessibles les soirs.

L'association « Les Abeilles de La Falaise » (loisirs créatifs) organise leur **Marché de Noël** le samedi 10 décembre 2016 toute la journée en mairie (entrée côté parc).



Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le PLU est un document juridique qui évalue les besoins en matière d'habitat, d'équipement, d'environnement, d'économie à partir d'un diagnostic de territoire et qui régit l'occupation et l'utilisation du sol sur le territoire communal.

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000, à la loi UH (Urbanisme Habitat) du 2 juillet 2003 et à la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la révision du POS valant transformation en PLU est rendue nécessaire en application de l'article L.123.13 du Code de l'Urbanisme.

Dans ce contexte, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2014, le Conseil municipal de La Falaise a souhaité engager une révision du POS pour évoluer en PLU en définissant une politique de développement urbain maîtrisée à l'échelle de son territoire prenant en compte les objectifs de développement durable suivants :

- ▶ permettre une évolution démographique raisonnable ;
- ▶ promouvoir le respect de la biodiversité locale (préservation d'un cadre de vie agréable - respect de ce cadre dans les aménagements) ;
- ▶ protéger l'écrin forestier et les espaces agricoles qui donnent à notre village son caractère rural notamment à ses entrées ;
- ▶ répondre aux besoins de la population en matière d'habitat en favorisant une architecture adaptée aux exigences environnementales en autorisant des architectures favorisant les économies d'énergie ;
- ▶ prévenir les risques de ruissellement et d'inondation ;
- ▶ réfléchir à la place et à la vocation d'une petite commune rurale périurbaine à proximité d'un grand pôle de développement tel que la Seine-Aval ;
- ▶ assurer la mise en cohérence du PLU avec les documents supra-communaux.

Afin de pouvoir mener à bien cette procédure qui peut prendre plusieurs mois, le conseil municipal a décidé de s'adjoindre les services d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme réglementaire : Euclid Eurotop. Une 1^{ère} réunion publique s'est tenue le mardi 28 juin 2016 pour présenter les grandes lignes du diagnostic et les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable pour le territoire communal.



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE ELABORATION DU PLU COMMUNAL

Dans le cadre de la révision de son Plan d'occupation des sols et sa transformation en Plan local d'urbanisme, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et la Ville de La Falaise organisent la 2^{ème} réunion publique sur cette révision qui se tiendra le :

Mardi 8 novembre 2016 à 19h

Salle Aigue Flore

6 rue des Grands Prés (accès par le parc Aigue Flore, derrière la mairie)

Ce nouveau temps d'échanges sur la construction du nouveau document d'urbanisme de la commune permettra de :

- ▶ rappeler les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- ▶ présenter les projets de zonage et de règlement

en présence du bureau d'études Euclid-Eurotop chargé du dossier.

Venez nombreux !



Le PLUi

Construire ensemble Grand Paris Seine & Oise

LES PRIORITÉS DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Comment se dessinera notre territoire de demain ? Selon quelle stratégie ? Où construire pour répondre aux besoins en termes d'habitat, de développement économique ou de transport ? Au contraire, quels sites faut-il préserver et valoriser pour favoriser l'environnement, le tourisme ou le patrimoine ?

C'est tout l'enjeu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) adopté le 14 avril dernier par 124 des 129 élus du conseil de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise qui assume la compétence dans ce domaine. « *L'élaboration de cette feuille de route se veut à la fois ambitieuse et respectueuse des grands équilibres du secteur et de ses spécificités. Elle devra être finalisée et approuvée par le conseil communautaire fin 2019, rappelle Philippe Tautou, président de GPS&O. Le PLUi va être préparé en étroite collaboration avec les élus locaux et s'accompagnera également d'une importante opération de concertation avec les habitants.* »

PRÉPARER L'ARRIVÉE DU RER

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un document qui fixe les règles communes d'occupation et d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire, permettra à Grand Paris Seine & Oise en lien avec ses 73 communes membres de mettre en cohérence les prescriptions en matière d'urbanisme et de les clarifier. Cette vision partagée s'adaptera bien sûr aux caractéristiques d'un territoire contrasté, à la fois urbain et rural, industriel et agricole. Elle préfigurera aussi ses potentialités de développement, notamment sur le plan économique.

La priorité consiste aujourd'hui à préparer l'arrivée du RER E, considérée comme LE levier de développement pour l'ensemble du territoire. La ligne sera prolongée via La Défense jusqu'à Mantes-la-Jolie à l'horizon 2024. D'ici-là, des quartiers vont être aménagés autour des gares de Mantes, Épône/Mézières, Aubergenville/Flins, Les Mureaux, Verneuil/Vernouillet et Poissy.

D'AUTRES OBJECTIFS AMBITIEUX

Plus généralement, l'habitat, les déplacements, l'environnement, le patrimoine... figurent parmi les thématiques qui vont guider une réflexion s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Plusieurs orientations ont ainsi été définies : valoriser la Seine de Mousseaux-sur-Seine à Conflans-Sainte-Honorine sur les plans paysager, économique, touristique et de loisirs ; assurer la cohésion entre les espaces urbanisés de la vallée de la Seine et les sites naturels et agricoles des plateaux et des coteaux ; préserver la vocation agricole du territoire ; assurer une répartition équilibrée de l'habitat ; dynamiser économiquement et sur le plan urbain les principaux quartiers prioritaires à Mantes, Limay, Les Mureaux, Chanteloup, Poissy, Vernouillet... ; conserver et valoriser les patrimoines naturel et bâti (quartiers historiques, Parc naturel du Vexin, quais de Seine, vallée de la Mauldre, vergers d'Orgeval, villa Savoye à Poissy...) ; préserver les centres-villes et les cœurs des villages ; maintenir les grands sites industriels (Porcheville, Limay, Renault-Flins, Les Mureaux-Airbus, le port d'Achères, PSA-Poissy) et assurer l'extension du port de Limay ou la reconversion du site EDF de Porcheville... ; développer une stratégie d'implantation commerciale équilibrée ; favoriser le développement économique dans toute sa diversité.

CONCERTATION TOUS AZIMUTS

Les habitants seront étroitement associés lors de toutes les étapes de l'élaboration du PLUi afin qu'ils correspondent au mieux à leurs attentes. Ils pourront s'informer en consultant un site internet dédié et grâce à divers supports (plaquettes explicatives mises à disposition par la communauté urbaine dans les différentes mairies, campagnes d'affichage, exposition itinérante, film...). Le public pourra aussi et surtout s'exprimer lors de réunions publiques qui débutent le 20 octobre 2016 ainsi que sur un site internet dédié, www.construireensemble.gpseo.fr.

Chacun pourra également faire part de ses remarques sur des cahiers d'observations à disposition dans les 73 communes et au siège de GPS&O à Aubergenville.

CALENDRIER DES RÉUNIONS PUBLIQUES

- ▶ Jeudi 20 octobre à 20h à Follainville-Dennemont - salle polyvalente, place Marceau-Vallot.
- ▶ Lundi 24 octobre à 20h à Mantes-la-Jolie - hall 5 au Parc des expositions, sur l'île l'Aumône.
- ▶ Mercredi 2 novembre à 20h à Conflans-Sainte-Honorine – salle des fêtes, 12 place Auguste-Romagné.
- ▶ **Mercredi 9 novembre à 20h à Aubergenville – Maison des associations, 25 route de Quarante Sous.**
- ▶ Mardi 15 novembre à 20h aux Mureaux – espace des habitants, avenue de la République.
- ▶ Mercredi 23 novembre à 20h à Poissy – centre de diffusion artistique, 53 avenue Blanche de Castille.

Ci-joint : le PLUInfo



Élection syndicale TPE



Plus de 4 millions de salariés d'entreprises de moins de 11 salariés et d'employés à domicile sont appelés à voter pour désigner leurs représentants syndicaux du 28 novembre au 12 décembre 2016.

election-tpe.travail.gouv.fr : un site unique pour s'informer et pour voter

Sur le site internet election-tpe.travail.gouv.fr, les électeurs pourront consulter les candidatures et professions de foi des candidats à l'élection. Ils pourront également s'assurer qu'ils sont inscrits sur la liste électorale et recevoir un rappel au moment de l'ouverture des votes, le 28 novembre.

Pourquoi voter ?

Salariés de TPE et employés à domicile, voter à l'élection TPE, c'est :

- vous exprimer sur les organisations syndicales qui négocieront pour vous vos conditions de travail au niveau de votre convention collective
- participer à la désignation des salariés de TPE qui siégeront dès juillet 2017 dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles
- participer à la désignation des conseillers prud'hommes qui trancheront les litiges individuels entre employeur et salarié.

Qui peut voter ?

Vous pouvez voter à l'élection TPE si vous réunissez les critères suivants :

- si au mois de décembre 2015, vous étiez salarié (en CDI, en CDD ou en contrat d'apprentissage) d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employé à domicile ;
- si vous avez 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 28 novembre 2016 ;
- si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales du scrutin ;
- quelle que soit votre nationalité.

Pour voter, c'est simple :

Les salariés de TPE et employés à domicile pourront le faire d'un simple clic en ligne ou par correspondance du 28 novembre au 12 décembre 2016.

Vous pouvez voter directement sur le site election-tpe.travail.gouv.fr. Le vote sera ouvert du 28 novembre à partir de 9 heures au 12 décembre 2016 à 19 heures.

Vous pouvez également voter par courrier entre le 28 novembre et le 12 décembre 2016 (le cachet de la poste faisant foi). Du matériel de vote vous sera envoyé par courrier courant novembre.

Attention ! Vous avez jusqu'au 26 septembre pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez formuler un recours en ligne ou par courrier postal. Rendez-vous sur election-tpe.travail.gouv.fr

Les résultats de l'élection TPE seront proclamés le 22 décembre 2016 !

Ci-joints également :

